

DECLARATION UNSA Éducation CTSD du 17 octobre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres du comité technique,

L'UNSA Education tient à rappeler que notre fédération est soucieuse de la qualité de vie de tous les personnels.

En effet si concernant le premier degré, l'UNSA Éducation constate à l'issue de l'ensemble des opérations de carte scolaire, une amélioration du taux d'encadrement dans notre département, nous continuons de demander une révision des seuils, notamment en maternelle ainsi que pour les écoles accueillant des ULIS. En revanche, les perturbations dues au mouvement sur la Loire Atlantique n'a pas manqué de créer des tensions, de la fatigue chez tous les personnels concernés. Cela a déstabilisé certaines équipes et la méthode employée pour régulariser les situations n'est pas toujours appropriée, ajoutant de la souffrance supplémentaire : Comment demander aux personnels d'être bienveillants quand cette bienveillance ne leur est pas accordée ? Comment travailler dans un climat serein dans de telles conditions ?

Notre fédération espère également que, cette année, les pratiques, dénoncées lors du CTSD de juin, de certaines communes sur le département, ne se reproduiront pas, et que le dialogue et l'anticipation seront de mise entre les communes et les services de l'Éducation Nationale.

Quant au second degré, force est de constater que la situation des lycées est préoccupante avec par exemple 17 classes de secondes au lycée Jean Perrin, à Rezé. Au lycée des Bourdonnières à Nantes, on est à 2100 élèves inscrits quand la capacité d'accueil n'est que de 1600. Cela se traduit par un manque de place à la restauration, des élèves qui sont obligés de manger des sandwichs, des conditions de sécurité qui ne sont pas respectées, et ce ne sont que quelques exemples.

Le remplacement des professeurs est un autre problème. Des congés maternité ou médicaux prévus avant la fin de l'année 2015 / 2016 pour cette rentrée sont en attente de remplacement. Sans compter que sur l'académie, il manque 30 enseignants en espagnol : quel recrutement et à quelles conditions ?

Concernant les collèges, plusieurs interrogations subsistent quant à la manière de remplir les bulletins de fin de trimestre.

En effet, profitant des nouveaux textes, de nombreuses équipes pédagogiques ont choisi de remplacer les notes par un autre mode de positionnement. Un sentiment ambivalent se fait jour : d'un côté les enseignants sont prêts à changer leurs pratiques, de l'autre ils se sentent mis en difficulté par les retards et l'absence de réponses concrètes de l'institution. Comme les notes ne sont pas obligatoires, est-il prévu de faire des bulletins qui permettent d'évaluer plusieurs compétences dans une discipline tout en continuant à utiliser des notes dans une autre ? Si une équipe choisit l'évaluation par compétences, est-il prévu de rendre compte de l'évaluation des élèves par domaines de compétences plutôt que par disciplines ? Malheureusement, rien

n'est moins sûr ! Quant aux procédures d'orientation, personne n'est en mesure de dire avec certitude si elles ne nécessiteront pas des notes chiffrées. Les équipes n'ont, pour la plupart, reçu aucune formation ou accompagnement à ce jour. La feuille de route n'est pas claire et demande à l'être pour lever les inquiétudes, un protocole et un calendrier sont nécessaires.

Des interrogations subsistent sur les temps de concertation nécessaires pour faire des bilans sur les AP et les EPI. L'avancée de la mise en place du cycle 3 rapprochant la sixième du CM1 et du CM2 semble plus que disparate d'un secteur de collège à un autre, situation souvent liée à manque de temps pour la concertation et la mise en place d'un parcours cohérent pédagogiquement pour l'élève.

La difficulté pour certains établissements de répondre aux injonctions du ministère sur la mise en place du dispositif attentat : configuration des établissements, pas ou peu de formation, problème de financement, qui doit payer les installations d'alarme le département pour les collèges, la région pour les lycées ou bien cet investissement doit-il se faire sur les fonds propres des établissements ? Certains chefs d'établissements ont fait des devis de mise en conformité et la facture s'élève entre 15 et 20 000 euros. Ils n'ont pas les moyens.

A cela s'ajoute le stress des personnels travaillant auprès des enseignants : AED, personnels administratifs et personnels d'accueil.

Une autre conséquence de la mise en place de la réforme du collège est l'augmentation du temps en vie scolaire qui pose des problèmes d'encadrement et de sécurité notamment dans les collèges de milieu rural.

L'UNSA Education dénonce également le problème grandissant de l'accueil des élèves relevant de la MDPH avec le manque de places notamment en ULIS pro (en LP), les retards de notification de prise en charge de la MDPH, les élèves relevant d'ITEP affectés en collège ordinaire faute de place...

L'UNSA Éducation ne peut que dénoncer de telles situations et donc les conditions d'accueil des élèves et de travail de tous les personnels avec les mêmes conséquences énoncées précédemment pour le 1er degré.

Nous vous remercions.